

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 28 mars 2017

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 28 mars, a arrêté quatre projets de délibération du Congrès ; adopté quatre délibérations du gouvernement ; adopté 37 arrêtés et examiné 44 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.**

### **1. Projets de délibérations du Congrès**

#### **Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération pour céder à titre gratuit deux parcelles de terrain de 439 m<sup>2</sup> et 152 m<sup>2</sup> à la province Nord, afin de reconstruire le pont de Ouéna, situé sur la commune de Kouaoua.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération pour céder gratuitement à la commune de Nouméa huit parcelles de terrain situées sur des portions de voirie du centre-ville, pour une superficie total de 7 420 m<sup>2</sup>.

#### **Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la délibération n° 44 du 22 décembre 2009 fixant le régime indemnitaire et la rémunération attachée aux emplois fonctionnels des agents de l'office des postes et télécommunications (OPT) de la Nouvelle-Calédonie. L'établissement public souhaite modifier les modalités de calcul de la prime d'intéressement, en la fondant, en lien avec la stratégie de l'OPT, sur des critères de performance commerciale, de performance en matière d'investissement et d'aménagement et de performance collective en matières de santé et sécurité au travail.

**Secteur de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap et de la politique de la famille :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative à la création du conseil calédonien de la famille. Cette nouvelle structure aura pour objet de créer un espace de dialogue entre les différents partenaires de la politique de la famille. Elle pourra être consultée, piloter des études et formuler des recommandations sur tout projet relatif au secteur. > *Voir communiqué détaillé « Conseil calédonien de la famille ».*

**2. Délibérations du gouvernement**

**Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (affaires Société de distribution et de gestion (SDG) contre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement pour ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie (affaire M. Dominique Delaby contre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - SCF).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement pour ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie (affaire Société comptabilité gestion informatique (SCGI) contre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - SCF).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris (affaire Société touristique et hôtelière de Nouvelle-Calédonie - STHNC).

**3. Arrêtés du Gouvernement**

**Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :**

- Dans le cadre de la campagne de régularisation des captages existants, autour desquels des périmètres de protection des eaux doivent être mis en place, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré d'utilité publique les périmètres de protection des eaux autour

des captages des sources de Taom, sur la commune de Kaala-Gomen, et fixé les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la mairie de Dumbéa à mettre en place un enrochement sur la rivière Tonghoué en vue de limiter l'érosion des berges du cours d'eau.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge l'hébergement et la restauration pour deux formateurs de l'école d'application de la Sécurité civile (ECASC - 872 200 francs), dans le cadre de la formation des agents de la Sécurité civile à un logiciel de simulation virtuelle pour trois formations : concepteur de scénario, opérateur de simulateur, préparation et construction d'un parcours de formation de gestion de crises.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture du lycée du Mont-Dore suite à la visite de réception réalisée par le comité territorial de sécurité qui a émis un avis favorable.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 11,75 millions de francs à diverses associations (Amicale des Anciens Combattants d'Outre-mer, Comité Miss Nouvelle-Calédonie, Fédération des entreprises publiques locales, Fondation calédonienne de rodéo, fondation des pionniers de Nouvelle-Calédonie, Pacific Fair, Sub'limage, Lire en Calédonie).
- Suite à l'incendie des entreprises Cellocal et Sofaplast, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé d'autoriser pour une durée de trois mois l'importation des produits soumis habituellement à une mesure de « suspension toutes origines et provenances » (STOP) qui vise à interdire l'importation de produits fabriqués localement. Les quantités autorisées à l'importation, à l'unité, sont les suivantes pour les trois prochains mois : rouleaux de papier hygiénique : 5 millions de rouleaux ; rouleaux d'essuie-mains en papier : 276 000 rouleaux ; serviettes en papier : 8 millions de serviettes ; mouchoirs en papier : 3,8 millions de mouchoirs (conditionnés en boîte). > *Voir communiqué détaillé « Cellocal ».*
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé par dérogation une opération de concentration dans le secteur de la distribution d'équipements et mobilier de bureau et dans le secteur de la location de matériels bureautiques, de la société d'Investissements et de Participations (SIP) par la SARL Société d'Exploitation de Distribution Bureautique.

### **Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des personnes habilitées à l'accompagnement d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) au titre de l'année 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité l'organisme de formation Espace Pro SASU à préparer au diplôme de la Nouvelle-Calédonie d'agent de sécurité privée qualifié.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des métiers prioritaires agréés dans le cadre d'actions de formation professionnelle continue dans les parcours individualisés de formation de la Nouvelle-Calédonie.

**Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé deux nouveaux tarifs et redevances en matière de télécommunications (création une option complémentaire IP fixe Mobilis payante pour deux types d'offres et abonnements et report de la date de suppression de l'offre Wimax au 1<sup>er</sup> juin 2017).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exonéré de taxe générale à l'importation (TGI) deux kits photovoltaïques pour des particuliers sur les communes de Pouembout et de Kouaoua, suite à la demande formulée par la société SUNZIL (opérations adoptées par le comité de gestion du fonds d'électrification rurale).
- Dans le cadre de sa politique de soutien à la construction de logement social, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) pour l'opération « Collier Blanc ». Ce projet consiste en la construction de 19 logements neufs locatifs sociaux de type F2-F3-F4 et en la réhabilitation de six logements intermédiaires locatifs (bâtiment existant) à Rivière-Salée, sur la commune de Nouméa. Le coût prévisionnel de l'ensemble du programme de construction est estimé à 618,9 millions de francs. Le coût prévisionnel de la construction des 19 logements locatifs sociaux est estimé à 453,8 millions de francs. La base d'exonération des droits d'enregistrement et de taxe hypothécaire est estimée à 41 millions de francs et la base d'exonération de TSS est estimée à 409 millions de francs. Ainsi, le montant des exonérations sollicitées au titre du dispositif local d'exonération des opérations à caractère social a été estimé à 3,8 millions de francs pour les droits d'enregistrement et de taxe hypothécaire, et à 20,4 millions de francs pour la TSS.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de la composante de stabilisation applicable au 2<sup>e</sup> trimestre 2017 à moins 38,2 millions de francs. Les tarifs en sortie du réseau de transport resteront constants par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les tarifs de la gamme des prêt-à-poster (PAP) : rationalisation de la gamme, création d'une offre de Pack de 10 PAP standards ; modification des taux de remises appliqués aux guichets et aux revendeurs et modification des frais sur les commandes de PAP personnalisés.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la date à compter de laquelle l'usine de Goro, exploitée par l'entreprise Vale, change de régime fiscal. L'usine de traitement de nickel, qui bénéficie depuis 2002 d'avantages fiscaux spécifiques à sa phase de construction, est officiellement passée dans la deuxième phase depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, c'est-à-dire en phase d'exploitation commerciale. > *Voir communiqué détaillé « Vale ».*

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif aux modalités d'application de la taxe générale sur la consommation (TGC) dans l'industrie minière et métallurgique, lequel fixe notamment la liste des véhicules, engins et matériels miniers pour lesquels les sous-traitants miniers bénéficient d'une exonération de TGC. Cette disposition concerne les sous-traitants d'une société minière ou métallurgique, autrement dit les entreprises réalisant une activité de roulage ou de tâcheronnage au rang desquelles figurent les activités suivantes : ouverture, entretien de piste ou plateforme, réalisation et entretien d'ouvrage de gestion des eaux, réalisation de sondages géologiques, réalisation de sondages géotechniques, extraction, chargement de stériles et minerais, abattage à l'explosif de stériles et minerais, transport terrestre ou maritime de stériles et minerais, stockage de stériles et minerais, ravitaillement en carburant, travaux de réhabilitation, restauration, compensation, exploitation d'un site minier. Par ailleurs, cet arrêté apporte des précisions au régime de l'achat en franchise dont bénéficient les sociétés relevant de l'IS mines en fixant notamment le formulaire d'achat en franchise qui permettra à ces sociétés de prouver leur qualité à leurs fournisseurs et à ces derniers, d'établir des factures sans taxe.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2017-209/GNC du 17 janvier 2017 relatif aux taux de la taxe générale sur la consommation (télévision).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des équipements et appareillages pour personnes handicapées soumis au taux réduit de la taxe générale sur la consommation (liste des types d'équipements et d'appareillages destinés aux personnes handicapées éligibles au taux réduit de la TGC).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès pour donner habilitation à la commission permanente de statuer sur le projet de délibération accordant la garantie de la Nouvelle-Calédonie à un contrat de prêt pour Aircalin permettant l'achat de quatre nouveaux avions.

**Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation au monopole du pavillon (navire RELIANCE) jusqu'à fin janvier 2022. L'entreprise TE SubCom, premier fournisseur de maintenance marine pour les systèmes de câbles sous-marins de fibre optique dans le pacifique Sud, a été engagée pour la maintenance de plusieurs systèmes dans la région, y compris les câbles sous-marins Gondwana et Picot 1 de l'Office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie. TE SubCom a décidé de stationner le navire câblé RELIANCE battant pavillon des îles Marshall, au port de Nouméa. Ce navire viendra en remplacement du câblé ILE DE RÉ battant pavillon français, la passation ayant eu lieu en février 2017. Le navire RELIANCE pouvant être amené à intervenir dans les eaux de la Nouvelle-Calédonie, TE SubCom souhaite disposer d'une dérogation au monopole du pavillon pour son navire sous pavillon étranger.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais d'organisation de la commission hydrographique du Pacifique Sud-Ouest à Nouméa (1 300 000 francs). La Nouvelle-Calédonie a accueilli, du 28 novembre au 2 décembre 2016, la 14<sup>e</sup> conférence de la commission hydrographique du Pacifique du Sud-Ouest. Ce séminaire, qui s'est tenu dans les locaux de la Communauté du Pacifique, en présence d'États et d'organisations internationales, a été principalement organisé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec le service hydrographique de la Marine (SHOM).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de location relatifs au transport aérien de personnes ne faisant pas partie du personnel de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre des essais de glissance aéronautique sur les aérodromes de Lifou et de Koné, pour un montant total de 2,6 millions de francs.

#### **Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement de cadres de santé. Concours ouvert pour un poste au CHT, le 2 juin 2017. Date de clôture des inscriptions : 2 mai 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement de cadres supérieurs de santé. Concours ouvert pour un poste au CHT, le 7 juillet 2017. Date de clôture des inscriptions : 7 juin 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement d'aides-soignants. Le concours est ouvert pour 88 postes, dont 80 au CHT, 6 au CHN et 2 au CHS. Dates du concours : 6 et 12 juin 2017. Date de clôture des inscriptions : 11 mai 2017.

#### **Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le calendrier scolaire 2018-2019-2020 des établissements de l'enseignement primaire et secondaire publics et privés.  
> *Voir communiqué « Calendrier scolaire 2018-2020 ».*

**Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites ZODEP et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a institué une zone de développement prioritaire dénommée Zodep Est sur la commune de Ponérihouen située sur l'aire coutumière de Paici Camuki. Les délimitations de la Zodep Est regroupant 50 hectares sont établies comme suit :
  - 31 hectares de foncier coutumier faisant partie de la tribu de l'Embouchure et appartenant au groupement de droit particulier local (GDPL) Nārāpō,
  - 6 hectares de foncier de droit commun appartenant à l'État,
  - 15 hectares de foncier de droit commun appartenant à la commune de Ponérihouen.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a institué une zone de développement prioritaire dénommée Zodep Sud sur la commune du Mont-Dore, située sur l'aire coutumière de Djubéa Kapumë. La Zodep Sud regroupe 420 hectares localisés sur foncier de droit coutumier faisant partie de la tribu de Saint-Louis.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a institué une zone de développement prioritaire dénommée Zodep Houailou Tribu de Bâ – Kaoara, sur la commune de Houailou, située sur l'aire coutumière de Ajie Aro.

**Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :**

- Dans le cadre de sa politique en faveur du sport, le gouvernement a versé des subventions pour un montant de 11,35 millions de francs à sept associations. Ces aides sont dédiées à l'organisation de grands événements sportifs et aux déplacements des athlètes. > *Voir communiqué détaillé « Subventions sportives ».*
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a publié la liste de référence des classes pharmacologiques de substances dopantes et de procédés de dopage interdits.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des médicaments remboursables en Nouvelle-Calédonie. Le Gouvernement s'appuie sur la liste métropolitaine en l'actualisant régulièrement par voie d'arrêté.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de la dotation forfaitaire annuelle des actions de soins du programme d'addictologie de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) pour l'exercice 2017. Le montant de la dotation forfaitaire annuelle de l'exercice 2017, conformément au taux directeur de reconduction de 1,51 % voté par le Congrès est de 88,6 millions de francs. La répartition de ce montant entre

la caisse de protection sociale de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT) et les provinces est ventilée comme suit :

- RUAMM : 70 893 966 francs,
  - province Sud : 8 861 746 francs,
  - province Nord : 5 671 517 francs,
  - province des îles Loyauté : 3 190 228 francs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 74-237/CG du 6 mai 1974 fixant les prix de vente des produits pharmaceutiques. Le gel des prix des médicaments est prolongé jusqu'au 31 juillet 2017.

\* \*  
\*



**Divers :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis huit avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a émis 34 avis favorables sur des autorisations de travail, dont un concerne les projets miniers.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret modifiant le code de commerce pris en application de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 pour la modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, relatif à la protection fonctionnelle, la déontologie, l'éligibilité et la discipline des juges des tribunaux de commerce.